

LE PRINCIPE DE PRECAUTION

POUR QUE NOUS NE VIVIONS PAS D'AUTRES DRAMES

Les drames survenus ces dernières semaines dans 3 entreprises du Groupe nous ont tous bouleversés. La peine et la colère se mêlent à la stupeur devant de tels actes.

Dans les jours qui ont suivi, nous avons pris soin de respecter un temps pour que les familles et les collègues de travail accompagnent dignement ceux qui nous ont quittés.

**Mais maintenant, une chose est claire :
il faut que les choses changent, et vite !**

Il ne s'agit pas ici pour nous de faire de la propagande syndicale ou de jouer les donneurs de leçons. Mais, depuis plusieurs années, nous n'avons cessé d'alerter nos dirigeants locaux et nationaux après avoir passé beaucoup de temps sur le terrain à l'écoute de nos collègues qui nous font part de leur souffrance devant la dégradation incessante de leurs conditions de travail. On ne peut pas indéfiniment considérer les femmes et les hommes comme un simple paramètre de la production et comme une variable d'ajustement.

Et on ne peut plus se contenter de limiter la mesure objective du travail à des chiffres dans les colonnes de tableaux informatiques.

Cette organisation du travail que nous combattons a déjà détruit de nombreux collègues. Elle tue désormais et cela nous concerne tous. Jusqu'ici, ce que nous reprochions à nos dirigeants se limitait au non-respect de leurs obligations légales de préserver la santé physique et mentale des salariés.

A présent, c'est de mise en danger de la vie d'autrui qu'il s'agit !

Or, dans n'importe quel secteur d'activité, lorsqu'on a de bonnes raisons de penser qu'un système de production est dangereux au point d'entraîner la mort de ceux à qui il s'impose, on le suspend :

C'est appliquer l'élémentaire principe de précaution !

C'est pour cela, à **Sud BPCE**, que nous exigeons immédiatement :

➔ **La cessation sans délai de toutes les pratiques managériales reposant sur le benchmark :** briefings et débriefings quotidiens, challenges, objectifs et fiches de résultats individuels, entretiens de recadrages.

➔ **L'ouverture, dans les plus brefs délais, de négociations concrètes sur l'organisation du travail, les pratiques managériales et la**

politique commerciale dans le Groupe. Le temps n'est plus à la prolifération des expertises, analyses et autres diagnostics. Cette étape là est déjà derrière nous, car toutes les enquêtes réalisées jusqu'à aujourd'hui aboutissent aux mêmes conclusions et démontrent sans détours que si l'on persiste à travailler dans les mêmes conditions, la santé des salariés du Groupe va continuer à se dégrader et d'autres drames humains sont à craindre.



Union
syndicale
Solidaires



C'est cette situation d'urgence qui nous a poussés, avant le passage à l'acte de nos collègues, à adresser un courrier à François PEROL pour le sommer d'abandonner le benchmark au vu des dégâts humains terribles qu'il avait produits à la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes (CERA). Nous n'avons reçu aucune réponse, montrant ainsi le peu d'attention et de considération que le président du groupe BPCE porte au Personnel.

Devant cette attitude de déni et de mépris des dirigeants, nous avons décidé d'engager une action en justice contre la direction de la CERA pour « non respect de ses obligations pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés ».

Nous avons également demandé la révision de l'accord national sur la mesure et la prévention du stress, pour le faire évoluer. D'un simple outil d'observation des conséquences de l'organisation du travail, nous proposons qu'il devienne l'occasion d'une vraie négociation résolument tournée vers l'action. En effet, nous considérons que

l'organisation du travail, les pratiques managériales, les techniques commerciales ne sont pas simplement des concepts aux dimensions stratégiques. Elles constituent le quotidien de dizaines de milliers de femmes et d'hommes qui, pour bon nombre d'entre eux, n'en peuvent plus.

Pourtant, nous avons eu la désagréable surprise de constater que nous étions bien isolés dans notre demande de révision abordée lors de la CPN du 29 mars dernier. En effet, malgré l'actualité dramatique et le palier que nous venons de franchir dans la souffrance avec des suicides de salariés, la CFDT, le SU/UNSA, la CGC et la CFTC se sont poliment rangés à la position des dirigeants du groupe, à savoir : *« il est urgent... d'attendre ! ».*

Attendre quoi ? La fin des études menées dans les entreprises du Groupe, et attendre ensuite une année encore pour que soient déployés des plans d'action dont aucun d'entre eux ne concerne l'organisation ou les conditions de travail.

Preuve que le benchmark est bien une des causes de la souffrance des salariés, dès l'annonce du suicide de notre collègue de la caisse de Côte d'Azur, le président du directoire Jean-Claude CREQUIT annonçait en CHSCT extraordinaire sa décision de « supprimer les indicateurs du benchmark du projet de part variable 2011 », reconnaissant implicitement ce que Sud BPCE dénonce depuis des années : le lien direct entre le benchmark et la dégradation de la santé physique et mentale des salariés !

Sud BPCE ne se contentera pas de discours policés et de déclarations d'intention. Le temps est maintenant aux actes forts et efficaces et nous utiliserons toutes nos armes syndicales et collectives pour que ça change et vite.

L'exécutif national Paris, le 15 avril 2011 - n° 6-2011
J. Bonnard - M. Brugnooge - D. Gilot - J.L. Kerenflec'h - J.F. Largillière
B. Meyer - J.L. Pavlic - C. Perrin - S. Rodier - P. Saurin

Union
syndicale
Solidaires



Sud groupe BPCE – 24, Boulevard de L'Hôpital 75005 PARIS - Tél. : 01 42 33 41 62
Contact : sud.caisse-epargne@orange.fr - www.sudce.com - www.solidaires.org